

Avez-vous un titre de séjour selon l'article 28 (1) de la loi sur le séjour? Cela pourrait être important pour vous :

de nombreuses personnes vivent depuis des années en Allemagne avec un titre de séjour en raison d'un mariage avec un(e) partenaire allemand(e) ou d'un enfant de nationalité allemande.

Il est important de savoir que:

En cas de séparation ou lorsque l'enfant devient majeur, le renouvellement de votre titre de séjour peut devenir incertain.

Cela pourrait également affecter votre droit de séjour en Allemagne.

Que signifie cela?

Si vous ne pouvez pas obtenir un autre titre de séjour – par exemple, par un emploi qualifié ou un permis de séjour permanent – vous risquez une « tolérance » ou même une obligation de quitter le pays.

Les femmes sont particulièrement concernées, notamment celles qui n'ont pas pu travailler pendant de nombreuses années à cause de la garde des enfants et ne peuvent donc pas subvenir à leurs besoins.

Que pouvez-vous faire ?

Vérifiez votre situation à temps auprès de l'autorité des étrangers. Cherchez de l'aide et des conseils dès que possible!

Le KIM (Gestion Communale de l'Intégration) peut vous conseiller et vous aider à trouver des solutions.



Contactez-nous – nous sommes là pour vous!

Téléphone 0 20 41 - 70 39 03 • E-Mail: kim@bottrop.de

Vous trouverez d'autres informations en plusieurs langues via le code QR.